



Déclaration **FORCE OUVRIÈRE** à la **CPPNI** du **2 novembre 2022**

FORCE OUVRIÈRE ne cesse d'alerter les fédérations employeurs de l'Hospitalisation Privée sur la situation catastrophique du secteur et dénonce la paupérisation des salariés.

Depuis 2002, l'absence de véritables négociations salariales a pour conséquence l'absorption par le smic des rémunérations des différentes catégories professionnelles. Cette situation remet gravement en cause la reconnaissance des diplômes et des qualifications. Cela constitue un obstacle au recrutement et occasionne ainsi une fuite sans précédent du personnel.

A cela, s'ajoute un pouvoir d'achat des salariés qui baisse chaque mois un peu plus, en raison d'une inflation qui devrait atteindre 10% d'ici à la fin de l'année. Les efforts demandés aux salariés sont inacceptables et insupportables ! La colère monte partout en France où des grèves éclatent pour revendiquer des augmentations de salaires.

Depuis des mois, **FORCE OUVRIÈRE** fait des propositions de revalorisation salariale que vous aviez jugé de « propositions intéressantes ». **Mais RIEN n'est décidé !**

La seule réponse des employeurs a été une revalorisation des primes de sujétions (dimanche et jours fériés) et l'indemnité de nuit par un avenant 31 qui ne bénéficie pas à tous les salariés.

Le 28 juin 2022, le Ministre de la transformation et de la fonction publique a annoncé une hausse du point d'indice de 3,5% pour les trois versants de la fonction publique applicable en une fois dès le 1^{er} juillet 2022.

Lors de la CPPNI de l'Hospitalisation Privée du 19 octobre 2022 et dans un contexte d'inflation, vous avez souhaité définir une mesure salariale particulière destinée à préserver le pouvoir d'achat des salariés avec une proposition d'augmentation de la valeur du point de 2.56 % soit 7,23 € à compter du coefficient 243 dès le 1^{er} juillet 2022, avec une garantie d'augmentation salariale qui ne s'appliquerait pas aux entreprises ayant déjà mis en place un accord salarial lors des NAO en 2022. **FORCE OUVRIÈRE** rappelle que cette mesure sera entièrement financée par les pouvoirs publics et souligne qu'il s'agit d'une mesure « état inflation » et pas un effort sur les deniers des établissements.

POUR FORCE OUVRIÈRE, LE COMPTE N'Y EST PAS !!!

Dans un contexte de concurrence accrue avec le secteur public, de tensions en matière de recrutement et de fidélisation des professionnels, FORCE OUVRIÈRE demande le retrait de la clause « suspension de la garantie d'augmentation salariale pour les entreprises ayant mis en place un accord salarial en 2022 » qui va continuer à générer des conflits au niveau local.

Aussi et dans l'attente de la nouvelle grille de classification, FORCE OUVRIÈRE a posé le 20 octobre 2022 une contreproposition, à minima comme la fonction publique, avec une revalorisation de la valeur du point de 3.50 % la portant ainsi à 7.30 € ainsi qu'une nouvelle grille de rémunération salariale. Avec une inflation galopante, FORCE OUVRIÈRE exige une clause de revoyure dès janvier 2023.

En l'absence de transparence totale concernant l'enveloppe financière dévolue à cet effet par les pouvoirs publics, FORCE OUVRIÈRE considère que les négociations ne sont pas loyales.

FORCE OUVRIÈRE n'acceptera pas que le collège employeur fasse des propositions d'augmentation de la valeur du point « NON NEGOCIABLE ».

Paris, le 28 octobre 2022